

**Placements et obligations des régimes de retraite**  
**Rapport d'audit**  
**Rapport n° 3/16**  
**23 août 2016**

**Diffusion**

Destinataires : Président et chef de la direction  
Premier vice-président et chef de la direction financière  
Premier vice-président, Ressources humaines  
Vice-président et contrôleur général  
Directeur de groupe, Services de régimes de retraite

c. c. : Premier vice-président, Développement des affaires  
Première vice-présidente, Affaires générales  
Premier vice-président et chef de la gestion des risques  
Premier vice-président et conseiller d'entreprise en chef  
Premier vice-président, Financement et Investissements  
Premier vice-président, Assurances  
Premier vice-président, Stratégie et Innovation  
Directeur de groupe, Affaires publiques

Directeur principal responsable de l'audit, Bureau du vérificateur général  
Directeur, Bureau du vérificateur général

**Équipe de vérification**  
Ramesh Baddepudi

**Premier vice-président et auditeur interne en chef**  
Sameer Madhok

## Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Objectif et étendue de l'audit</b> .....	<b>3</b>
<b>Opinion de la Vérification interne</b> .....	<b>3</b>
<b>Constatations de l'audit et plans d'action</b> .....	<b>4</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>5</b>

## Introduction

Conformément à notre plan d'audit de 2016, la Vérification interne a effectué l'audit du processus relatif aux placements et aux obligations des régimes de retraite. Ces placements et obligations sont administrés par les Services de régimes de retraite (au sein des Ressources humaines) et la Comptabilité générale. Ce processus est encadré par deux principaux comités : le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration et le Comité de retraite de la direction. EDC a recours à des tiers fournisseurs pour les principaux services liés aux régimes de retraite, comme le versement des cotisations (aux gestionnaires de placements) et l'administration de la paie des pensionnés (par le dépositaire). C'est aussi un tiers fournisseur de services qui calcule les prestations et approuve les versements pour les composantes à prestations déterminées et à cotisations déterminées du régime de retraite enregistré et du régime de retraite complémentaire.

## Objectif et étendue de l'audit

---

L'objectif global de notre audit était d'évaluer les contrôles touchant le processus relatif aux placements et aux obligations des régimes de retraite, dont :

- la supervision des tiers fournisseurs de services;
- l'administration des placements des régimes de retraite et la reddition de comptes des cadres supérieurs;
- la détermination des besoins de provisionnement, la perception des cotisations et le versement des prestations.

Nous avons entre autres analysé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à l'administration des régimes de retraite d'EDC. L'audit portait sur le régime de retraite enregistré et ses composantes à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Nous en avons exclu les autres transactions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (soins dentaires, soins médicaux, etc.). L'audit portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mai 2016.

## Opinion de la Vérification interne

---

Nous sommes d'avis que le processus d'administration des régimes de retraite est bien contrôlé<sup>1</sup>. Des contrôles efficaces sont en place relativement à la supervision des tiers fournisseurs de services, à l'administration des placements des régimes de retraite, à la détermination des besoins de provisionnement, à la perception des cotisations et au versement des prestations. Certains problèmes modérés ont été relevés et sont décrits ci-après. La direction s'est engagée à prendre les mesures correctives au plus tard au quatrième trimestre de 2016.

<sup>1</sup> Nos opinions d'audit standards sont les suivantes :

- **Contrôles rigoureux** : Les contrôles clés ont été bien conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires sont en place. Les objectifs du processus vérifié seront très probablement atteints.
- **Bien contrôlé** : Les contrôles clés ont bien été conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié seront probablement atteints.
- **Possibilités d'amélioration des contrôles** : Un ou plusieurs contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié n'est pas négligeable. De promptes mesures s'imposent.
- **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés sont absents, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.



## Constatations de l'audit et plans d'action

---

### 1. Assurances de la part des fournisseurs de services

Dans le cadre de la surveillance continue des tiers fournisseurs de services, les Services de régimes de retraite reçoivent, sur une base annuelle, des rapports de mandat et de contrôle généraux pour vérifier la présence de contrôles essentiels en ce qui a trait à l'administration des régimes de retraite. Au cours de notre audit, nous avons constaté que les Services de régimes de retraite, bien qu'ils examinent annuellement les rapports de mandat et de contrôle des tiers fournisseurs de services, n'ont pas dressé la liste des risques et des mesures d'atténuation auxquelles ils s'attendent de la part des fournisseurs. Ainsi, ils pourraient ne pas être en mesure de détecter les risques ou les manquements du côté des fournisseurs (p. ex., mauvais calculs ou niveaux de service insuffisants), ce qui pourrait avoir pour résultat d'entraver la gestion des régimes de retraite.

Nous avons noté que l'évaluation des répercussions n'était pas entièrement documentée par EDC. La direction s'est engagée à effectuer une analyse de risques liée à ses tiers fournisseurs de services afin de cerner les risques financiers ou les risques de réputation, la probabilité que ces risques se réalisent et l'importance des répercussions qui en découleraient. De plus, les rapports des fournisseurs de services seront évalués sur le plan des risques et des mesures de contrôle.

Constatation de l'audit – Problème modéré<sup>2</sup>

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Services de retraite

Date d'échéance – Quatrième trimestre de 2016

### 2. Plans des fournisseurs de services pour le maintien des activités et la reprise des activités après sinistre

Les fournisseurs qui adoptent de saines pratiques de gouvernance tiennent compte de la nécessité de planifier adéquatement le maintien des activités lorsqu'ils concluent d'importantes ententes d'impartition. Par conséquent, les plans de maintien des activités et de reprise des activités devraient être définis dans les contrats conclus avec les fournisseurs de services. La direction s'est engagée à effectuer une analyse de risques interne portant sur ses tiers fournisseurs de services et à leur exiger, préalablement à la délivrance du certificat de conformité des services, d'indiquer l'état de leurs plans de maintien des activités et de reprise des activités.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Services de retraite

Date d'échéance – Quatrième trimestre de 2016

<sup>2</sup> Les constatations de l'audit sont établies comme suit :

- **Problème majeur** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation n'est pas négligeable. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives s'imposent pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** : Un contrôle clé est absent, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu, et le risque financier et/ou de réputation pour le processus n'est pas négligeable. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives s'imposent pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** : Faiblesse dans la conception et/ou le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable que l'atteinte des objectifs soit compromise. Il est recommandé de mettre en place des mesures correctives pour rentabiliser les contrôles.

### **3. Contrôles liés aux outils informatiques destinés aux utilisateurs**

Le traitement informatique par les utilisateurs se rapporte aux programmes et aux outils générés par les utilisateurs sectoriels, tels les outils de productivité et feuilles de calcul personnels. L'utilisation fréquente d'applications destinées aux utilisateurs ajoute un élément de risque parce qu'elle se fait en dehors de l'environnement de contrôle informatique officiel. Les Services de régimes de retraite ont créé un tableur permettant d'effectuer divers calculs pour déterminer les besoins de provisionnement. Nous avons noté au cours de l'audit que certaines personnes avaient accès au tableur même si elles n'ont pas à s'en servir dans le cadre de leurs fonctions. La direction s'est engagée à contrôler l'accès sur une base trimestrielle et à conserver les pièces de vérification recueillies.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Services de retraite

Date d'échéance – Troisième trimestre de 2016

### **4. Accès aux sites FTP des tiers fournisseurs de services**

Des employés autorisés du service des Ressources humaines ont accès aux sites FTP des tiers fournisseurs de services d'administration des avantages sociaux, qui permettent aux utilisateurs de téléverser ou de télécharger des données confidentielles sur les régimes de retraite. Dans le cadre de l'audit, nous avons constaté que cinq (5) employés avaient conservé des accès inappropriés. Qui plus est, l'accès des utilisateurs n'était pas officiellement consigné. La direction s'est engagée à vérifier et à mettre à jour la liste des utilisateurs ayant accès au protocole FTP sécurisé et à restreindre les accès en fonction des rôles actuels. De plus, l'accès des utilisateurs sera vérifié chaque trimestre et les pièces recueillies seront conservées.

Constatation de l'audit – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Services de retraite

Date d'échéance – Troisième trimestre de 2016

## **Conclusion**

---

Les constatations de l'audit ont été communiquées à la direction, qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire au plus tard au quatrième trimestre de 2016.

Nous tenons à remercier la direction de son appui tout au long de l'audit.